

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE LUNDI, 16 DÉCEMBRE 2024, À 19H00**, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE 13 DÉCEMBRE 2024.

PRÉSENTS : Monsieur le conseiller Claude Cousineau, monsieur le conseiller Paul Bissonnette, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, madame la conseillère Tara Stainforth, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, ainsi que monsieur le conseiller Brent Cowan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

Madame Karina Verdon, directrice générale, monsieur Gilles Girouard, directeur général adjoint, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

2024-640 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu :
D'approuver l'ordre du jour sans modification.

2024-641 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil par les personnes présentes.

2024-642 DÉPOSER LES RAPPORTS RELATIFS AUX REGISTRES TENUS DU 25 AU 29 NOVEMBRE 2024, CONCERNANT LES RÈGLEMENTS PC-2979, PC-2980, PC-2981 ET PC-2982

Les certificats dressés conformément à l'article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour le Règlement PC-2979, PC-2980, PC-2981 et PC-2982 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte. Les règlements sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

2024-643 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Monsieur le conseiller Brent Cowan donne avis qu'un projet de Règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau, pour l'exercice financier 2025 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Brent Cowan dépose un Règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau, pour l'exercice financier 2025.

2024-644 ADOPTION SANS MODIFICATION D'UN RÈGLEMENT SUR LE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC DANS LES MILIEUX RÉSIDENITIELS AVEC UNE SOUFFLEUSE D'UNE MASSE NETTE DE PLUS DE 900 KG

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'adopter sans modification un règlement sur le déneigement d'un chemin public dans les milieux résidentiels avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kg.

2024-645

ADOPTION AVEC MODIFICATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'adopter avec modification un règlement sur la gestion contractuelle.

Dans les 30 jours de son adoption, le règlement sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et doit en tout temps être publié sur le site Internet de la ville.

Au moins une fois par année, la ville doit déposer un rapport concernant l'application du règlement lors d'une séance du conseil.

2024-646

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA CAPTATION ET LA DIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2025, À WEBTV LA COOP, POUR UN MONTANT TOTAL DE 71 847,87 \$, TAXES INCLUSES, AVEC LES ANNÉES 2026 ET 2027 EN OPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat de gré à gré pour la captation et la diffusion des séances du conseil de la Ville pour l'année 2025, à WEBTV LA COOP, pour un montant total de 71 847,87 \$, taxes incluses. La Ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour les années 2026 et 2027.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-347.

2024-647

ENGAGEMENT DE LA VILLE À ASSUMER SA PART DES COÛTS POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DANS LES TUNNELS APPARTENANT À EXO

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
DE confirmer que la Ville assumera 50% des coûts d'acquisition et d'installation des systèmes de surveillance dans les tunnels appartenant à EXO sur le territoire de la Ville, le tout sujet à l'approbation par la Ville du coût et du choix des équipements qui seront installés.

2024-648

APPROUVER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 16 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 16 décembre 2024, telle que signée par Madame Karina Verdon, directrice générale.

2024-649

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
De lever la séance à 19h16.

Tim Thomas, maire

Me Caroline Thibault, greffière